



FORMATION – Construisez et chauffez durablement vos bâtiments en choisissant le bois local !

Le 29/06/2021 - 9h00 - 12h30 - A Orcières

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Caroline GALLES, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, Mairie d'Orcières, Département des Hautes-Alpes, Hargassner

Objectif général de la formation : Intégrer le bois local dans les projets de construction, de rénovation et de chauffage

Objectifs opérationnels : Planifier les étapes clés permettant la réalisation d'un projet • Mobiliser les moyens techniques et financiers disponibles pour réaliser son projet

09h00 – 09h15 Introduction et présentation de la formation

9h15 – 9h30 Enjeux de la valorisation des espaces forestiers et leviers d'actions des élus

09h30 – 10h30 Constructions durables en Bois des AlpesTM

- ✓ Les garanties de la certification pour les maîtres d'ouvrage
- ✓ Une dynamique de filière forte dans le département
- ✓ Comment intégrer le Bois des AlpesTM dans son projet et quel accompagnement des Communes forestières ?

10h30 – 11h30 Chauffage collectif au bois pour s'engager dans la transition énergétique

- ✓ Les atouts de la solution bois énergie
- ✓ Les points clé de réussite d'un projet
- ✓ Quel accompagnement technique et financier pour mon projet de chaufferie ?

11h30 – 12h20 Visite de la mairie et de l'école d'Orcières : bâtiments en Bois des AlpesTM, chaufferie au bois et réseau de chaleur

12h20 – 12h30 Conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

LIEU DE LA FORMATION

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL Mairie d'Orcières, Le village, 05170 Orcières



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Thomas ORTIS au 06 73 90 26 96

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Visite extérieure
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour mail du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres



Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **25 juin 2021**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie agents des collectivités, professionnels en charge des dossiers forestiers, bâtiments, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée à hauteur de 50 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Financeurs :

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Partenaires de la formation :

05
Hautes-Alpes
c | a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement


Hautes-Alpes
le département

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

contact05@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres